



ne Urbaines (U) :

Uha : Secteur urbain correspondant à un type d'urbanisation dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat. Il correspond ordinairement au centre bourg ou au pôle d'habitat à vocation décentralisée

Uhb : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du centre bourg. Il correspond à un type d'urbanisation de densité moyenne, en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat

Uhc : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du bourg et à proximité de Pont l'Abbé, ou dispersées sur le territoire. Il correspond à un type d'urbanisation aéré, en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités com

Uia : Zones d'activités à caractère artisanal

Uib : Zones d'activités à caractère industriel, artisanal et de services

Uic : Zones d'activités à caractère commercial

UL : Zone destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sports, de loisirs, de camping et de caravanage

nes à urbaniser (AU) :

1AUhb : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu

1AUhc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, à faible densité, d'organisation en ordre discontinu

1AUia : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère artisanal ou de services, sans installations nuisantes incompatibles avec la proximité de zones d'habitat

1AUic : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère commercial

1AUid : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère de services

1AUL : Zone à urbaniser à court terme, destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sport et de loisirs

2AUh : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat

2AUib : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'activités à caractère industriel, artisanal et de services

nes naturelles (N) :

N : Secteurs [...] équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...] soit de la présence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel

Ne : Secteur destiné aux équipements d'épuration des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales

Nh : Secteur constitué par des hameaux de caractère (Le Stang; Langivoa)

NL : Secteur à vocation d'installations et d'équipements légers de sport et de loisirs, ainsi que d'aire naturelle de camping

nes agricoles (A) :

A : Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

Aa : Secteur agricole situé à proximité du site Natura 2000 et de l'étang de saint Vio, dans lequel l'implantation d'éoliennes est interdite

Ad1 : Secteur de Stang ar Bacol, signalant l'existence d'une ancienne décharge

Ad2 : Secteur de Goarem Coz, ancien chantier de stockage et de récupération de ferrailles, faisant l'objet de restrictions d'usage établies sous forme de servitudes conventionnelles avec l'Etat

Ad3 : Secteur à vocation de dépôt autorisé de déchets inertes (classe 3)

Ah : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) situé en zone agricole, dans lequel sont autorisées de nouvelles constructions et l'extension limitée des habitations existantes, soumis à conditions

Ai : Sous-secteur correspondant aux secteurs comprenant des activités économiques autres qu'agricoles, dans lequel la création de nouveaux bâtiments à vocation d'activité économiques autres qu'à destination d'exploitation agricole peut être autorisé

Description			
Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site			
Espace boisé classé au titre du L113-1 du code de l'urbanisme			
Emplacement réservé			
Périmètre de diversité et de centralité commerciale			
Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation			
Éléments bâtis à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (soumis à permis de démolir ou à déclaration préalable)			
Petit patrimoine			
Bâti intéressant			
Bâti remarquable			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m ²
	Stockage eau potable	Commune	2178
	Chemin piéton	Commune	2124
	Chemin piéton	Commune	196
	Stationnement	Commune	611
	Stationnement et accès	Commune	318
	Stationnement et/ou bâti communal	Commune	1176
	Espace de stationnement	Commune	422
	Création d'une voie	Commune	1223
	Liaison douce	Commune	611
	Terrain de football et stationnement	Commune	47726
	Elargissement de voirie	Commune	248
	Passage piéton	Commune	968
	Elargissement de voirie	Commune	974
	Stationnement paysagé	Commune	1497
	Espace public	Commune	780
	Bassin de rétention	Commune	1294
	Elargissement de voirie	Commune	168
	Création d'une voie	Commune	1120
	Création d'une voie	Commune	2017
	Elargissement de voirie	Commune	197
	Voie de contournement Sud du bourg	Commune	40507
	Stationnement cheminement piéton	Commune	370
	Elargissement de voirie	Commune	118
	Mise en valeur de la chaussée	Commune	112
Éléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (soumis à déclaration préalable)			
	Arbre		
 Haie ou talus à préserver		
	Site naturel ou paysager à protéger		
	Zone humide		
Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques au titre de l'article R.151-43 4° du code de l'urbanisme			
	Cours d'eau		
Les voies de circulation à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme			
 Liaison douce existante à conserver		
 Liaison douce à créer		
Autre information			
	Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 1		
	Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 2 (zone N demandée)		

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage 

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision



4.3 - Règlement graphique

Plan 3 sur 6

Echelle 1/5 000ème

Date de prescription	Date d'arrêt du projet de PLU	Date d'approbation du PLU